

III. Analyse de la situation mondiale

A. Afrique

1. Principaux faits nouveaux

290. De plus en plus souvent, des envois de cocaïne destinés essentiellement aux marchés illicites européens transitent clandestinement par l'Afrique. Les saisies de plus en plus nombreuses qui sont effectuées en haute mer dans le golfe de Guinée et sur le continent africain indiquent que l'Afrique de l'Ouest est devenue l'une des principales plaques tournantes de la contrebande de cocaïne en provenance d'Amérique du Sud et à destination de l'Europe. Il est fait état d'une hausse de l'abus de cocaïne dans certains des pays touchés par ce trafic, ainsi que de la progression du trafic via les pays sans littoral du Sahel. L'Organe est très préoccupé par ces faits nouveaux et se félicite de l'intérêt que le Conseil de sécurité accorde à ce problème qui menace gravement la stabilité et le développement de cette sous-région, en particulier des pays sortant d'un conflit ou de troubles civils.

291. La production, le trafic et l'abus de cannabis posent toujours des problèmes majeurs en Afrique. Le cannabis est la substance la plus consommée du continent: on estime que plus de 42 millions de personnes en font abus dans la région. Il est cultivé illicitement puis acheminé clandestinement en Afrique et au-delà, principalement vers l'Europe et l'Amérique du Nord. Selon les estimations, le continent assurerait 26 % de la production mondiale de cannabis. Si de l'herbe de cannabis est illicitement produite un peu partout en Afrique, le Maroc reste l'un des plus gros producteurs de résine de cannabis au monde.

292. C'est principalement par l'Afrique de l'Est que l'héroïne en provenance d'Asie du Sud-Ouest entre clandestinement sur le continent africain, essentiellement par les grands aéroports d'Addis-Abeba et de Nairobi. De l'Afrique de l'Est, elle passe en Europe et en Amérique du Nord, soit directement, soit par les pays d'Afrique de l'Ouest (en particulier la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigéria) et, dans une moindre mesure, d'Afrique du Nord. L'abus d'héroïne est devenu préoccupant dans certains pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, en particulier l'Afrique du Sud, le Kenya, Maurice et la Zambie.

293. Des préparations pharmaceutiques fabriquées illicitement ou des médicaments de prescription contenant des stupéfiants et des substances psychotropes qui ont été détournés des circuits de distribution licites restent disponibles sur les marchés non réglementés d'un grand nombre de pays africains. Cette situation n'est toujours pas résolue du fait de cadres législatifs inadéquats, de mécanismes administratifs inefficaces et de ressources insuffisantes pour mener à bien les activités de contrôle relatives notamment au système de licences et à l'inspection des circuits de distribution.

294. L'Afrique est, depuis quelques années, particulièrement visée par le détournement d'éphédrine et de pseudoéphédrine destinées à la fabrication illicite de méthamphétamine dans les Amériques et ailleurs. En 2008, de nombreuses cargaisons suspectes de ces précurseurs ont été arrêtées alors qu'elles rejoignaient l'Afrique, et ce sont presque 30 tonnes d'éphédrine et de pseudoéphédrine dont on a empêché le détournement vers ou via l'Afrique.

2. Coopération régionale

295. Les questions de lutte contre la drogue continuent d'occuper une place importante à l'ordre du jour de l'Union africaine. En décembre 2007, la Conférence ministérielle de l'Union africaine a entériné le Plan d'action révisé sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime (2007-2012), qui a ensuite été approuvé par les chefs d'État de l'Union réunis à Addis-Abeba du 30 janvier au 2 février 2008. Un certain nombre de domaines prioritaires y ont été identifiés, notamment le renforcement et l'efficacité de la formulation des politiques, de la coordination et de la collaboration en matière de lutte contre la drogue pour faire face au trafic, à la criminalité organisée et à la corruption aux niveaux régional, sous-régional et national; le renforcement des capacités institutionnelles des services de détection et de répression, du système de justice pénale et des services de criminalistique en matière de lutte contre la drogue et de prévention du crime; la prise en compte des problèmes liés aux drogues et au crime dans les stratégies de développement; le renforcement des capacités et le perfectionnement des ressources humaines en matière de prévention de l'abus de drogues et de traitement et

réadaptation des toxicomanes. L'Organe encourage les gouvernements des pays africains à prendre toutes les mesures nécessaires pour que le Plan d'action révisé soit mis en œuvre avec succès.

296. L'Organe note que la menace que constitue l'augmentation rapide du trafic de transit par certains pays d'Afrique de l'Ouest commence à préoccuper la communauté internationale. Ainsi, en juin 2008, le Conseil de sécurité a fait part de son inquiétude face au risque considérable que présentaient le trafic de drogues et la criminalité organisée pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, et mis en garde contre le danger que le commerce illicite de drogues faisait courir à un pays qui devait lutter pour avancer sur les plans politique et économique. L'Organe se félicite de ce que le Conseil de sécurité ait appelé la communauté internationale à poursuivre son assistance à la Guinée-Bissau. Il exhorte tous les gouvernements à aider le pays à s'acquitter des obligations qui sont les siennes en vertu des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues (voir également par. 247 ci-dessus).

297. Dans le cadre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les gouvernements des pays de l'Afrique de l'Ouest participent à des actions conjointes visant à combattre le trafic de transit en progression rapide, en particulier celui de cocaïne en provenance d'Amérique latine et à destination de l'Europe. En avril 2008, les ministres de la justice, de l'intérieur et de la sécurité du Burkina Faso, du Cap-Vert, du Ghana, de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal, du Tchad et du Togo, ainsi que des représentants de la Côte d'Ivoire et du Nigéria, ont tenu une réunion spéciale informelle lors de la dix-septième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. L'objectif était de poser les jalons d'une conférence de haut niveau sur le trafic de cocaïne par l'Afrique de l'Ouest qui permettrait d'élaborer une approche concertée pour renforcer l'action des services nationaux de sécurité face aux nouvelles menaces que faisait peser le trafic de drogues par des groupes criminels transnationaux organisés (voir également par. 247 ci-dessus).

298. Cette conférence de haut niveau sur la menace que représente le trafic de drogues pour la sécurité en Afrique de l'Ouest a été organisée conjointement par la CEDEAO, l'ONUDC et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest à Praia, en octobre 2008. Y

ont participé les ministres de la justice et de l'intérieur des 15 États membres de la CEDEAO, ainsi que des représentants des grands partenaires de développement internationaux et des principaux pays d'Amérique latine participant à la lutte contre la drogue tels que l'Autriche, le Brésil, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, le Luxembourg, le Portugal, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suisse et le Venezuela (République bolivarienne du). D'importantes entités internationales, dont le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat et d'autres organismes des Nations Unies, l'Union africaine, la Commission européenne, l'Office européen de police (Europol), INTERPOL et l'Organisation mondiale des douanes, y ont également été conviées. Les participants ont adopté deux documents à présenter aux chefs d'État pour adoption en décembre 2008, à savoir une déclaration politique sur la prévention de l'abus de drogue, du trafic de drogues et de la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest et un plan d'action régional qui dresse la liste des initiatives devant être prises à l'échelle régionale par la Commission de la CEDEAO en vue de compléter les plans, stratégies et programmes d'action nationaux de lutte contre la drogue, ainsi que les engagements spécifiques que devraient prendre les partenaires extérieurs en matière d'assistance.

299. La dix-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite de drogues, Afrique, s'est tenue à Yamoussoukro en septembre 2008 à l'invitation du Gouvernement ivoirien. Y ont assisté des représentants de 25 pays africains, ainsi que 10 observateurs. Les participants ont étudié la situation actuelle de la coopération sous-régionale et régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues et élaboré des stratégies pour lutter contre le trafic de cannabis, de stimulants de type amphétamine et de précurseurs chimiques en Afrique.

300. Pour aider les gouvernements des pays d'Afrique de l'Ouest à lutter contre la contrebande de drogues sur leur territoire, l'ONUDC a lancé, en 2007, un programme de deux ans sur la coopération en matière de détection, de répression et de renseignement contre le trafic de cocaïne entre l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Afrique de l'Ouest. Ce programme, qui est financé par la Commission européenne, vise à renforcer l'échange d'informations et de

renseignements entre services de détection et de répression des deux régions par le biais d'une plateforme de communication électronique et d'activités de formation et de mentorat sur la collecte, le rassemblement et l'analyse des renseignements. Les pays participant au programme sont, en Afrique de l'Ouest, le Cap-Vert, la Gambie, le Ghana, la Guinée-Bissau, le Sénégal et le Togo et, en Amérique latine et dans les Caraïbes, la Bolivie, le Brésil, la Colombie, l'Équateur, la Jamaïque, le Pérou, la République dominicaine et le Venezuela (République bolivarienne du).

301. Une table ronde d'experts pour l'Afrique de l'Est a été organisée à Nairobi en septembre 2008 dans le cadre de l'Initiative du Pacte de Paris, partenariat international conduit par l'ONUDD qui vise à lutter contre le trafic et l'abus d'opiacés afghans. Cette réunion a rassemblé de grands spécialistes de la détection et de la répression des infractions liées aux drogues et de la réduction de la demande des pays d'Afrique de l'Est et de pays voisins, ainsi que des pays partenaires du Pacte de Paris dans la sous-région. Elle avait pour objectif d'évaluer la situation en matière d'abus de drogues, en particulier d'opiacés, en Afrique de l'Est, d'identifier les bonnes pratiques, les défis actuels, les actions et les objectifs prioritaires dans le domaine de la réduction de la demande, et d'élaborer des mesures appropriées pour lutter, aux niveaux national et régional, contre la contrebande d'opiacés afghans vers et via cette sous-région.

302. La coopération entre les pays d'Afrique australe en matière de lutte contre la drogue s'organise dans le cadre de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de l'Organisation de coopération régionale des chefs de police de l'Afrique australe (SARPCCO). En avril 2008, le Gouvernement malawien a accueilli un atelier régional de la SADC sur le trafic de drogues et la culture de la plante de cannabis, son éradication et la production de cannabis. Les hauts responsables des polices antidrogue d'Afrique du Sud, du Botswana, du Lesotho, du Malawi, de Maurice, de la Namibie, du Swaziland, de la Zambie et du Zimbabwe, et les représentants d'INTERPOL qui y ont assisté, se sont accordés sur une stratégie opérationnelle pour l'interception de drogues dans la sous-région, des opérations transfrontières et de nouvelles initiatives visant à prévenir le détournement de précurseurs chimiques. Les chefs des services de criminalistique de la

SARPCCO ont par ailleurs tenu une réunion à Livingstone (Zambie) en avril 2008 pour renforcer la coopération technique dans la sous-région et créer un réseau sous-régional de laboratoires de criminalistique. En août 2008, la treizième réunion générale annuelle de la SARPCCO a été organisée à Windhoek à l'invitation du Gouvernement namibien. Les participants y ont adopté des mesures visant à renforcer les capacités de la police et des services de criminalistique en Afrique australe et des initiatives transfrontières de lutte contre la criminalité transnationale.

303. L'Organe note qu'un certain nombre d'États africains a entrepris d'autres initiatives pour lutter contre le trafic de drogues et le blanchiment d'argent. En novembre 2007, les participants au Colloque régional arabe sur la lutte contre le trafic de drogues et le blanchiment d'argent par voie postale, tenu à Tripoli, ont adopté le Plan d'action de Tripoli sur la lutte contre le trafic de drogues et le blanchiment d'argent par voie postale. Ce Plan d'action prévoit des mesures devant permettre de lutter contre le trafic de drogues et le blanchiment d'argent par envois postaux internationaux; celles-ci portent notamment sur la coopération et l'échange d'informations, le perfectionnement des ressources humaines, la sensibilisation et le rôle des médias dans la lutte contre le trafic de drogues par voie postale. Le colloque a accueilli des représentants de la Ligue des États arabes, de l'UPU, d'INTERPOL et de l'ONUDD, ainsi que des représentants d'entreprises postales du secteur privé (voir également par. 272 ci-dessus).

304. En avril 2008, un séminaire sous-régional sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme s'est tenu au Gabon à l'intention des États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Une trentaine de fonctionnaires du Burundi, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de Sao Tomé-et-Principe et du Tchad y ont assisté. Ils ont adopté des recommandations relatives au renforcement du cadre juridique et institutionnel de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, aux mécanismes de confiscation d'avoirs et à la coopération interinstitutions et internationale.

305. En août 2008, lors de la huitième réunion du Conseil des ministres du Groupe antiblanchiment de l'Afrique orientale et australe⁷², tenue à Mombasa (Kenya), a été adopté le deuxième plan stratégique triennal, qui couvre la période allant d'avril 2009 à mars 2012. Ce plan définit neuf objectifs stratégiques pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, notamment la formulation de politiques, la coopération régionale, le renforcement des capacités, la formation, la sensibilisation et les services consultatifs aux États membres.

3. Législation, politique et action à l'échelle nationale

306. En réponse aux problèmes urgents auxquels le Gouvernement bissau-guinéen doit faire face en matière de lutte contre le trafic de cocaïne sur son territoire, l'ONUDC et le Ministère de la justice ont élaboré un programme multidisciplinaire intégré qui vise à lutter contre le trafic de drogues et la criminalité organisée dans ce pays (voir également par. 247 ci-dessus). Ce programme, qui a démarré en avril 2008, aidera le Gouvernement à réformer son secteur de la sécurité, à stabiliser le processus de paix et à préserver le développement social du pays, au moyen d'activités touchant au renforcement des capacités de détection et de répression, à la réforme institutionnelle et à la formation à l'échelle du pays. Il permettra d'appliquer plus efficacement les recommandations du Conseil de sécurité concernant la Guinée-Bissau. Des programmes similaires sont prévus par l'ONUDC pour d'autres pays de la sous-région, dont le Libéria, le Mali, la Mauritanie, le Niger et la Sierra Leone.

307. En décembre 2007, le Parlement sénégalais a adopté une nouvelle loi qui prévoit en cas de trafic de drogues une peine de 10 à 20 ans de travaux forcés, soit le double de ce qui était prévu jusque-là. Le Sénégal est depuis peu touché par une contrebande massive de cocaïne en provenance d'Amérique latine et à destination de l'Europe, comme le montrent deux

saisies importantes réalisées dans le pays en juin 2007. Au Nigéria, un projet de loi qui prévoit des peines plus sévères et plus efficaces pour les gros trafiquants de drogues a été présenté au Parlement. En Sierra Leone, une mise à jour de la loi sur la lutte contre les drogues est en cours de rédaction, avec l'assistance de l'ONUDC.

308. Le Gouvernement ghanéen a pris un certain nombre de mesures législatives et administratives pour lutter contre l'augmentation du trafic de drogues qui passe par son territoire. La législation sur la surveillance des activités maritimes est en passe d'être mise à jour, une stratégie nationale de lutte contre la drogue a été élaborée pour la période 2008-2010 et l'Organe ghanéen de contrôle des stupéfiants a été restructuré et pourvu de ressources supplémentaires. La sécurité a été renforcée à l'aéroport international d'Accra, avec la coopération technique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Le service mixte de contrôle portuaire composé d'agents de la police et des douanes qui a été créé au Ghana en 2007 dans le cadre du Programme mondial de contrôle des conteneurs de l'ONUDC et de l'Organisation mondiale des douanes reste actif dans le port de Tema.

309. Le Gouvernement éthiopien a pris des mesures pour lutter contre le trafic de drogues via l'aéroport international d'Addis-Abeba. Une équipe conjointe de surveillance de l'aéroport a été créée en 2007 avec la coopération technique de l'ONUDC. La situation géographique stratégique de l'Éthiopie, dans la corne de l'Afrique, et le grand nombre de liaisons proposées par les lignes aériennes éthiopiennes ont fait de l'aéroport d'Addis-Abeba l'une des principales plaques tournantes du trafic de drogues en Afrique, en particulier pour la contrebande d'héroïne en provenance d'Asie et à destination de l'Afrique de l'Ouest et de l'Europe.

310. Le Service nigérian de détection et de répression des infractions liées à la drogue a renforcé ses mesures de contrôle dans plusieurs aéroports, notamment ceux de Lagos et Kano, qui proposent des vols directs à destination de pays d'Europe et d'Asie occidentale. Il a également mis en place un programme d'agrément pour la délivrance de visas qui doit permettre de freiner le trafic de drogues dont se rendent coupables des Nigériens à l'étranger. Ce programme, auquel participent de manière volontaire les gouvernements

⁷² Le Groupe antiblanchiment de l'Afrique orientale et australe est un organe régional du type du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe qui a été créé en 1999. Ses membres actuels sont l'Afrique du Sud, le Botswana, le Kenya, le Lesotho, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, les Seychelles, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe.

des pays ayant des ambassades au Nigéria, oblige les demandeurs de visa à obtenir préalablement un agrément du Service de détection et de répression des infractions liées à la drogue.

311. L'Organe prend note des efforts que l'Agence nationale nigériane pour l'administration et le contrôle des aliments et des produits pharmaceutiques déploie pour lutter contre les médicaments contrefaits dans le pays. Ces dernières années, l'Agence a renforcé le cadre réglementaire, amélioré les procédures d'homologation des médicaments et fermé de nombreuses entreprises qui importaient des médicaments contrefaits destinés aux marchés non réglementés du Nigéria et d'ailleurs. En mai 2008, elle a saisi, sur un navire à Lagos, un conteneur de 6 mètres dans lequel se trouvaient des produits pharmaceutiques contrefaits. Depuis 2005, elle pilote le Réseau d'organismes de réglementation des médicaments de l'Afrique de l'Ouest, plateforme d'interaction et d'échange de stratégies contre les médicaments contrefaits.

312. En avril 2008, le Gouvernement sud-africain a renforcé sa législation sur le contrôle des précurseurs en ajoutant l'éphédrine et la pseudoéphédrine aux substances visées par sa loi de 1965 sur les médicaments et les substances connexes. Le Parlement sud-africain examine actuellement un projet de loi sur la prévention et le traitement de l'abus de substances destinée à remplacer la loi de 1992 sur la prévention et le traitement des toxicomanies; la nouvelle loi réglementera la création, l'homologation et la gestion des centres de traitement, des services de soins avec ou sans hospitalisation et des services de proximité, et définira le mandat de l'Autorité centrale des drogues, qui est chargée de suivre et de superviser l'application du plan directeur national de contrôle des drogues.

313. L'Organe s'inquiète de l'augmentation alarmante, en Côte d'Ivoire, du nombre de lieux localement appelés "fumeurs" où il est fait abus de drogues provenant de sources illicites. Il salue l'action des services de détection et de répression ivoiriens, qui a conduit au démantèlement de 29 lieux de ce type en 2007 et à la saisie, sur place, de quantités importantes de cannabis, d'héroïne, de cocaïne et de substances psychotropes et il encourage le Gouvernement ivoirien à continuer de considérer la lutte contre l'abus de drogues dans le pays comme une priorité.

314. L'Organe note avec satisfaction qu'une importante campagne de sensibilisation contre l'abus de drogues chez les jeunes a été menée conjointement par l'ONUDD, les services de police des Émirats arabes unis et la Right Start Fondation International dans un certain nombre de pays et de territoires d'Afrique du Nord et d'Asie occidentale en mars et avril 2008⁷³. Cette campagne a été organisée dans les écoles, les universités, les associations de jeunes et les endroits publics fréquentés par les jeunes. Au cours des cinq semaines qu'elle a duré, 5 000 manifestations, dont des concerts, des conférences en milieu scolaire et des émissions diffusées sur les chaînes de télévision par satellite, ont été proposées. Des formations de formateurs ont également eu lieu à l'intention de 1 800 volontaires. Ce sont au total 7 390 toxicomanes qui ont demandé à bénéficier de services de traitement et de réadaptation, dont 1 592 ont été effectivement admis dans des centres de traitement.

315. L'Organe note également les efforts faits par les gouvernements de certains pays africains en matière de traitement et de réadaptation des toxicomanes. En Algérie, les préparatifs sont en cours en vue du lancement, en 2009, d'un réseau national de structures de traitement et de postcure pour les toxicomanes. Ces structures comprendront 15 nouveaux centres de désintoxication, 53 centres de soins ambulatoires et 185 cellules d'accueil et d'orientation des toxicomanes. Au Kenya, un programme de sensibilisation et de traitement créé en 2005 a permis de traiter plus de 3 100 patients à Nairobi et à Mombasa. Des programmes de traitement de la toxicomanie sont également en place dans d'autres pays comme l'Ouganda et les Seychelles. Un programme de traitement de substitution aux opiacés est notamment mené avec succès à Maurice depuis 2007.

316. L'Organe se félicite des mesures prises par un certain nombre de gouvernements de pays africains pour combattre le blanchiment d'argent. Depuis novembre 2007, une nouvelle législation sur le sujet a été votée au Burundi, au Ghana, au Lesotho et au Rwanda. En 2008, le Gouvernement namibien a adopté des règlements visant à donner effet à la loi sur le renseignement financier de 2007. Un service de renseignement financier a été créé au sein du Ministère

⁷³ Algérie, Arabie saoudite, Égypte, Émirats arabes unis, Jordanie, Maroc, Palestine, Qatar, Tunisie et Yémen.

des finances en République-Unie de Tanzanie, et il est prévu qu'un service similaire soit prochainement mis sur pied au Rwanda. Le Gouvernement kenyan a récemment présenté au Parlement un projet de législation contre le blanchiment d'argent, et en Éthiopie, une loi complète sur la question est en cours de rédaction, qui devrait être présentée au Parlement en 2008. Les Comores ont obtenu le statut d'observateur auprès du Groupe antiblanchiment de l'Afrique orientale et australe, et la République démocratique du Congo, qui a adopté une législation contre le blanchiment d'argent en 2004, cherche maintenant, elle aussi, à obtenir ce statut.

4. Culture, production, fabrication, trafic et abus

Stupéfiants

317. L'Afrique reste le deuxième plus gros producteur d'herbe de cannabis au monde après les Amériques, avec 22 % de la production mondiale (ou 8 900 tonnes) en 2006⁷⁴. De l'herbe de cannabis est illicitement produite dans de nombreux pays africains. Les plus gros producteurs sont: en Afrique australe, l'Afrique du Sud, le Malawi, le Swaziland, la Zambie et la République démocratique du Congo, dans cet ordre; en Afrique de l'Ouest, le Nigéria, le Ghana, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Togo; en Afrique du Nord, l'Égypte et le Maroc; et, en Afrique de l'Est, la République-Unie de Tanzanie. Pour l'essentiel, l'herbe de cannabis d'origine africaine est consommée localement. Toutefois, celle produite dans certains pays africains, principalement l'Afrique du Sud, le Ghana, le Maroc et le Nigéria, est également passée en contrebande hors du continent, notamment vers l'Europe et, dans une moindre mesure, l'Asie de l'Est. En 2006, 1 217 tonnes d'herbe de cannabis, soit 23 % du volume saisi dans le monde cette année-là, ont été saisies en Afrique. Les saisies les plus importantes ont été effectuées en Afrique du Sud (359 tonnes ou 7 % des saisies mondiales), au Malawi (272 tonnes), en République-Unie de Tanzanie (225 tonnes), au Nigéria (192 tonnes) et en Égypte (101 tonnes).

318. Selon des données de l'ONUDDC⁷⁵, le Maroc, qui approvisionne les marchés illicites d'Europe

occidentale et d'Afrique du Nord, reste le plus gros producteur mondial de résine de cannabis. En 2005, les données disponibles avaient semblé indiquer une réduction de la production de cannabis et les superficies cultivées avaient diminué, s'établissant à 76 400 hectares. Cette évolution avait été attribuée à l'intensification de la campagne lancée par le Gouvernement marocain pour éradiquer la culture illicite de la plante de cannabis, ce que corroborait une diminution des saisies de résine et d'herbe de cannabis signalées. En 2007, toutefois, le Gouvernement a durci la répression et les saisies de résine et d'herbe de cannabis ont à nouveau augmenté, les saisies de résine passant de 89 tonnes en 2006 à 118 tonnes en 2007, et celles d'herbe de 60 tonnes en 2006 à 209 tonnes en 2007. Les saisies ont continué d'augmenter au cours de la première moitié de 2008, les autorités marocaines ayant procédé à de nombreuses saisies de plusieurs tonnes de résine et d'herbe de cannabis. Depuis 2005, aucune étude sur l'étendue de la culture illicite de cannabis n'a été réalisée au Maroc. Des données précises sur les superficies effectivement cultivées sont néanmoins essentielles pour prendre des mesures de lutte efficaces à ce sujet. L'Organe invite donc le Gouvernement marocain à actualiser les données concernant l'ampleur des cultures illicites de cannabis sur son territoire dans le cadre de ses contacts réguliers avec l'ONUDDC.

319. En 2006, 12 % des 1 025 tonnes de résine de cannabis saisies dans le monde l'ont été en Afrique du Nord. La plus grande partie de la résine en provenance du Maroc et à destination de l'Europe passe en contrebande par l'Espagne, ainsi que par la France et l'Italie. En outre, la résine de cannabis à destination de l'Europe ou de l'Asie occidentale passe par la Mauritanie, le Mali, le Niger, la Jamahiriya arabe libyenne et le Tchad pour rejoindre l'Égypte. Cette année-là, des saisies importantes ont été signalées, outre au Maroc, en Jamahiriya arabe libyenne (14,8 tonnes), en Algérie (10 tonnes), au Sénégal (8,4 tonnes) et en Égypte (5,1 tonnes). Il est probable que l'augmentation du trafic de cannabis par l'Afrique du Nord favorise le développement de marchés illicites dans les pays touchés par ce trafic.

320. Selon les estimations de l'ONUDDC, environ 42 millions de personnes font abus de cannabis en Afrique, où le taux de prévalence annuelle parmi les 15-64 ans est de 8 %. Les taux de prévalence annuelle les plus élevés du continent sont enregistrés en Afrique

⁷⁴ L'année 2006 est la dernière pour laquelle des données globales de l'ONUDDC sur la production, la fabrication, le trafic et l'abus à l'échelle mondiale sont disponibles.

⁷⁵ *Rapport mondial sur les drogues 2008* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.08.XI.1), p.108.

de l'Ouest et Afrique centrale (12,6 %), où les États ont signalé une nette augmentation de l'abus de cannabis, et en Afrique australe, où ce taux s'élève à 8,4 %. En 2006, comme les années précédentes, la majorité (63 %) des demandes de traitement pour consommation de drogues en Afrique concernait l'abus de cannabis.

321. Même si la cocaïne n'est pas fabriquée en Afrique, la rapide augmentation des saisies de cette substance dans la région au cours des dernières années, en particulier en Afrique de l'Ouest, indique que le continent est en passe de devenir une importante zone de transit et de stockage des cargaisons de cocaïne en provenance d'Amérique latine et à destination de l'Europe (voir par. 242 à 246 ci-dessus et 512 ci-après). Avant 2005, la quantité totale de cocaïne saisie en Afrique représentait à peine une tonne. Entre 2005 et 2007, en revanche, ce sont au moins 33 tonnes de cette substance en partance pour l'Europe depuis l'Afrique de l'Ouest qui ont été saisies, essentiellement au large des Îles Canaries, du Cap-Vert et de la Guinée-Bissau, ainsi que dans différents pays du Golfe de Guinée, notamment le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigéria, le Togo et, plus à l'ouest, la Guinée, le Libéria, la Mauritanie, le Sénégal et la Sierra Leone. Selon les estimations de l'ONUDC, environ 27 % (ou 40 tonnes) de la cocaïne consommée annuellement en Europe a transité par l'Afrique de l'Ouest.

322. Le trafic de cocaïne par l'Afrique s'est poursuivi au même rythme en 2008, des saisies importantes ayant été réalisées au cours des 10 premiers mois. Au Ghana, 399 kg de cocaïne ont été saisis dans un véhicule automobile en provenance de Guinée. En Sierra Leone, 700 kg ont été saisis à bord d'un avion qui venait de la République bolivarienne du Venezuela. La marine française a par ailleurs saisi 2,5 tonnes de cocaïne à bord d'un bateau de pêche libérien au large du Libéria en janvier 2008 et 3 autres tonnes sur un navire panaméen en provenance du Brésil et à destination de l'Algérie en février 2008.

323. La plupart du temps, la cocaïne est acheminée en Afrique de l'Ouest par grandes quantités à bord de navires, souvent dissimulée dans des conteneurs. À l'arrivée, elle est stockée, reconditionnée en plus petits lots puis expédiée en Europe et aux États-Unis, généralement au moyen de passeurs qui peuvent avaler et transporter dans leur estomac jusqu'à 1 kg ou enregistrer des bagages contenant de très grandes

quantités de cocaïne. Les organisations de trafiquants ont commencé à employer la technique dite "shotgun approach" (technique "du tir groupé"), qui consiste à faire partir un grand nombre de passeurs sur un même vol de sorte que les services de détection et de répression aient plus de difficultés à tous les repérer et les arrêter.

324. L'émergence de l'Afrique de l'Ouest comme zone de transit pour le trafic de cocaïne peut s'expliquer de plusieurs façons. La situation géographique de cette sous-région en fait un point idéal pour le transbordement des cargaisons d'Amérique latine destinées aux marchés européens en pleine expansion. En l'utilisant comme point de transit, les trafiquants tentent d'échapper aux mécanismes de surveillance accrue et aux unités d'interception efficaces que les services nationaux de détection et de répression des États-Unis et de certains pays européens ont mis en place sur les itinéraires de contrebande traditionnels. Les trafiquants exploitent également les lacunes dont souffre le système de détection et de répression de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest.

325. Les cargaisons de cocaïne qui transitent par l'Afrique de l'Ouest sont également passées en contrebande par l'Afrique de l'Est, comme l'indiquent les saisies effectuées dans certains ports et aéroports de cette région et sur des vols à destination de l'Europe et d'ailleurs en provenance d'Afrique de l'Est. L'aéroport d'Addis-Abeba est récemment devenu un point de transit pour les cargaisons de cocaïne destinées à la Turquie. En 2008, cinq saisies totalisant 6 kg de cocaïne ont été effectuées à l'aéroport d'Istanbul et, à chaque fois, la substance avait été passée en contrebande par des nationaux de pays d'Afrique de l'Ouest arrivés par avion d'Addis-Abeba. Il est également prouvé que la cocaïne est transportée par voie terrestre comme par voie aérienne depuis l'Afrique de l'Ouest vers l'Afrique du Nord avant d'être introduite en contrebande en Europe par voie maritime ou aérienne. En outre, de la cocaïne continue d'être introduite en contrebande dans des pays d'Afrique australe, principalement via l'Angola à destination de l'Afrique du Sud. Ce dernier pays reste le seul pays africain à signaler un niveau de saisies annuelles de cocaïne relativement élevé.

326. L'augmentation du trafic de cocaïne en Afrique s'est traduit par une hausse de l'abus de cette substance dans la région, évolution particulièrement sensible

dans les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique australe et le long de la côte Atlantique en Afrique du Nord. Selon les estimations actuelles de l'ONUDC, environ 1,1 million de personnes font abus de cocaïne en Afrique et le taux de prévalence annuel parmi les 15-64 ans se situe à 0,2 %, ce qui est inférieur à la moyenne mondiale de 0,37 %. Une hausse de l'abus de cocaïne et/ou de crack a été signalée dans certains pays d'Afrique australe tels que la Namibie et l'Afrique du Sud. Les demandes de traitement pour abus de cocaïne signalées par ce dernier pays atteignent un niveau considérablement plus élevé que la moyenne africaine. L'abus de cette substance pourrait s'étendre rapidement en Afrique de l'Ouest si l'on ne s'attaquait pas de manière résolue au problème du trafic de transit par cette sous-région.

327. Le pavot à opium continue d'être cultivé illicitement dans la péninsule du Sinaï, en Égypte. En 2007, l'éradication des cultures illicites de pavot à opium a considérablement progressé dans ce pays, la superficie totale des cultures concernées ayant été de 98 hectares, presque deux fois supérieure à celle de 2006 (51 hectares). L'opium dérivé de ces cultures serait consommé localement et non utilisé pour la fabrication illicite d'héroïne. Le Gouvernement algérien a signalé que suite à l'intensification de ses mesures de détection et de répression ainsi que d'interdiction, il avait éradiqué de petites parcelles de cultures illicites de pavot à opium dans le nord du pays: plus de 74 000 plants ont été éradiqués en 2007 et près de 80 000 au cours des neuf premiers mois de 2008. L'Organe prend note des efforts faits par le Gouvernement algérien et l'encourage à continuer de repérer et d'éradiquer toutes les cultures illicites de pavot à opium sur son territoire.

328. De l'héroïne en provenance d'Asie du Sud-Ouest continue d'arriver en Afrique par l'est du continent. La position stratégique de l'Afrique de l'Est, sur la longue route commerciale qui relie traditionnellement l'Europe et l'Asie du Sud-Ouest, et les nombreux vols proposés par les compagnies aériennes kényanes et éthiopiennes entre l'Afrique de l'Est et les principaux pays d'approvisionnement en héroïne d'Asie, ainsi que l'Afrique de l'Ouest et l'Europe, ont créé des conditions favorables à la contrebande de cette substance depuis l'Asie vers l'Afrique de l'Ouest et l'Europe. Les aéroports internationaux d'Addis-Abeba et de Nairobi sont devenus des points d'entrée et de transit majeurs pour l'ensemble de l'Afrique et au-delà.

De grandes quantités d'héroïne en provenance d'Afrique de l'Est traversent le continent pour rejoindre les pays d'Afrique de l'Ouest, en particulier la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigéria, puis l'Europe et les États-Unis. Les saisies d'héroïne se poursuivent en Côte d'Ivoire, au Kenya, à Maurice, au Nigéria et en République-Unie de Tanzanie. Cette substance est acheminée essentiellement par voie aérienne, au moyen de passeurs, même si le fret aérien commercial et les services de courrier exprès sont de plus en plus utilisés. En outre, le trafic via Tripoli a récemment augmenté. Une partie de l'héroïne de contrebande temporairement stockée en Afrique de l'Est est venue alimenter le marché illicite local. L'héroïne en provenance d'Afrique de l'Est est également introduite dans certains pays d'Afrique australe, notamment l'Afrique du Sud et Maurice, où il en est fait abus.

329. Selon les statistiques de l'ONUDC, environ 1,4 million de personnes en Afrique (ou 0,3 % des 15-64 ans) font abus d'opiacés, surtout d'héroïne. L'Égypte constitue le plus important marché d'opiacés (environ 330 000 personnes) du continent. Une augmentation de l'abus d'opiacés a été signalée dans la plupart des pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe. Les taux de prévalence annuelle les plus élevés sont enregistrés à Maurice (2 %) et en Égypte (0,7 %). Selon le Réseau épidémiologique sud-africain sur l'abus de drogues, la demande de traitement pour abus d'héroïne a augmenté en Afrique du Sud. Les statistiques récentes indiquent que Le Cap est l'un des endroits du pays où l'on trouve le plus de consommateurs de cette substance (plus de 15 000). En Afrique du Sud, l'héroïne est surtout fumée; l'abus par injection est stable ou en diminution.

Substances psychotropes

330. L'une des préoccupations majeures de l'Organe est l'abus de produits pharmaceutiques contenant des substances psychotropes qui sont vendus sans ordonnance médicale ou dans la rue. Cette pratique a été observée dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale. L'Organe appelle les autorités de réglementation des drogues de ces pays à prendre ses préoccupations très au sérieux. Les tentatives de détournement de substances psychotropes du commerce international vers les filières illicites en vue d'approvisionner les marchés non réglementés se poursuivent. À titre d'exemple, en novembre 2007, il a été fait échec, avec l'assistance de l'Organe, à une

tentative de détournement de 25 kg de flunitrazépan en provenance des Pays-Bas et à destination de la Guinée-Bissau.

331. Des amphétamines sont fabriquées illicitement en Afrique du Sud et, à plus petite échelle, en Égypte. De la méthcathinone (“cat”) est fabriquée clandestinement en Afrique du Sud, où elle est largement disponible. L’augmentation de l’abus de méthamphétamine (crystal, localement appelé “tik”) dans la zone du Cap inquiète les autorités. Il apparaît que la méthamphétamine passée en contrebande ou fabriquée en Afrique du Sud alimente la demande illicite. En 2007, la police sud-africaine a démantelé 30 laboratoires clandestins, dont la plupart fabriquaient de la méthamphétamine ou de la méthcathinone. En août 2008, 54 kg de méthamphétamine (crystal) provenant de Lagos ont été saisis à l’aéroport international de Johannesburg.

332. L’abus d’amphétamines en Afrique progresse lentement depuis quelques années, du fait principalement de l’augmentation de l’abus de méthamphétamine en Afrique du Sud. L’ONUDD évalue le nombre de consommateurs d’amphétamine en Afrique à 2,3 millions, soit environ 9 % du total mondial. Le taux de prévalence annuel moyen y est estimé à 0,4 % chez les 15-64 ans, les taux annuels les plus élevés de la région étant signalés au Nigéria et dans quelques autres pays d’Afrique de l’Ouest, en Égypte et en Afrique du Sud.

333. De la méthaqualone (Mandrax) illicitement fabriquée en Chine ou en Inde continue d’être introduite en Afrique du Sud, principalement via le Mozambique, le Swaziland et le Zimbabwe. Il en est également fabriqué dans des laboratoires clandestins en Afrique australe. Depuis l’Afrique du Sud, considérée comme le plus important marché illicite de méthaqualone au monde, une partie de la substance est passée en contrebande dans d’autres pays de la sous-région, où il en est également fait abus. La méthaqualone est principalement consommée en association avec du cannabis, mélange connu sous le nom de “white pipe”. L’Organe note que les services de détection et de répression sud-africains ont réussi à intercepter des cargaisons de méthaqualone. En février 2008, la police sud-africaine a détecté et saisi 1 363 kg de méthaqualone au cours d’une fouille de routine dans un camion à la frontière entre l’Afrique du Sud et le Zimbabwe.

Précurseurs

334. L’Afrique est toujours une région très prisée pour le détournement de certains précurseurs chimiques, notamment l’éphédrine et la pseudoéphédrine⁷⁶. Les trafiquants tentent de profiter des faiblesses dont souffrent les mécanismes de contrôle des précurseurs qui sont en place dans de nombreux pays africains pour détourner l’éphédrine et la pseudoéphédrine qui seront utilisées pour la fabrication illicite de méthamphétamine à d’autres endroits du monde, notamment dans les Amériques. Au cours de la période 2007-2008, de nombreux envois suspects d’éphédrine et de pseudoéphédrine à destination de l’Afrique ont été détectés et stoppés. La plupart des tentatives de détournement repérées étaient menées au moyen d’autorisations d’importation falsifiées. Les pays visés au cours de cette période, durant laquelle 12,5 tonnes de ces précurseurs au total ont été saisies en Éthiopie uniquement, étaient le Botswana, l’Éthiopie, le Nigéria, l’Ouganda, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Togo et la Zambie.

335. Au total, ce sont presque 30 tonnes d’éphédrine et de pseudoéphédrine dont on a empêché le détournement vers ou via l’Afrique au cours de la période 2007-2008. C’est bien moins qu’en 2006-2007, lorsqu’on avait empêché le détournement de plus de 75 tonnes d’éphédrine et de pseudoéphédrine vers ou via les pays africains, en particulier la République démocratique du Congo (23 tonnes). L’Organe, considérant ces tentatives de détournement, s’inquiète de ce que très peu de saisies d’éphédrine ou de pseudoéphédrine aient été signalées dans les pays africains. À titre d’exemple, la quantité totale d’éphédrine et de pseudoéphédrine saisie en Afrique entre 2000 et 2008 ne représente que 242 kg, et la plupart des saisies ont été effectuées en Afrique du Sud.

336. La récente diminution de la quantité totale d’éphédrine et de pseudoéphédrine ayant fait l’objet de tentatives de détournement identifiées en Afrique peut être imputée à un certain nombre de facteurs, notamment le fait que les trafiquants passent de moins

⁷⁶ Voir également *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes: Rapport de l’Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2008...*

grosses commandes pour éviter d'éveiller les soupçons ou d'occasionner des enquêtes de la part des autorités des pays d'exportation et d'importation. L'Organe appelle donc les gouvernements de tous les pays d'exportation et de transit à vérifier la légitimité de chaque envoi d'éphédrine et de pseudoéphédrine destiné à l'Afrique, y compris les envois de préparations pharmaceutiques contenant ces substances. Il appelle également les gouvernements de tous les pays africains qui ne l'ont pas encore fait à établir, pour le contrôle de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine, y compris des préparations contenant ces substances, des mécanismes appropriés qui leur permettent de répondre en temps utile aux notifications préalables à l'exportation et aux demandes de renseignements émanant des autorités des pays d'exportation concernant la légitimité des transactions.

Substances non placées sous contrôle international

337. En 2008, le Gouvernement namibien a placé la *N*-benzylpipérazine (BZP) sous contrôle national et créé l'obligation de prescription pour sa délivrance. La BZP est un composé dérivé de la pipérazine qui n'est actuellement pas sous contrôle international⁷⁷.

338. Étant donné l'augmentation de l'abus de khat⁷⁸ à Madagascar, le Gouvernement de ce pays en a interdit la culture, la vente et la consommation à compter de janvier 2008. Le khat est cultivé principalement en

⁷⁷ En mars 2007, l'Organe a demandé à l'OMS d'envisager d'examiner les composés dérivés de la pipérazine en vue de leur possible inscription aux tableaux de la Convention de 1971. Dans son rapport annuel pour 2007, il a par ailleurs prié instamment tous les gouvernements de lui communiquer, ainsi qu'à l'OMS, tout renseignement sur l'émergence de l'abus et du trafic de ces substances (*Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2007...*, par. 734, recommandation 28).

⁷⁸ On entend par khat les feuilles et les jeunes pousses d'une plante appelée *Catha edulis*. Le khat a été pris en considération et examiné à deux reprises par le Comité OMS d'experts de la pharmacodépendance. Au cours du dernier examen, en 2006, le Comité a conclu: "le potentiel d'abus et de dépendance de cette substance est faible. La consommation abusive de khat et la menace qu'elle représente pour la santé publique ne sont pas suffisantes pour justifier que cette substance soit placée sous contrôle. Dans ces conditions, le Comité n'a pas recommandé l'inscription du khat à un tableau de la

Afrique de l'Est et dans la péninsule arabique, et il est consommé localement. S'il n'est actuellement pas sous contrôle international, sa culture en a été interdite dans un certain nombre de pays d'Afrique de l'Est, dont l'Érythrée, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda.

339. Selon l'Organisation mondiale des douanes, la quantité totale de khat saisie dans le monde a nettement augmenté ces dernières années et elle atteignait presque 44 tonnes (889 affaires) en 2007. Cette année-là, les saisies les plus importantes ont été effectuées par le Canada (13 tonnes), l'Allemagne (7 tonnes), la Suède (6 tonnes), le Danemark (1,6 tonne) et la Suisse (1,4 tonne). Dans ces pays, le khat est surtout consommé par des expatriés originaires d'Afrique de l'Est ou de la péninsule arabique. L'Organe note que les saisies de khat séché se sont multipliées ces dernières années, celui-ci ne devant plus être envoyé et distribué aux consommateurs dans les 48 heures.

5. Missions

340. Une mission de l'Organe s'est rendue en Éthiopie en mars 2008. L'Organe salue les mesures prises ces dernières années par le Gouvernement éthiopien pour accroître sa capacité à faire face au problème de la drogue, notamment en créant le Service chargé de l'administration et du contrôle des médicaments, en renforçant les capacités de la police en matière de lutte contre la drogue et en modifiant le code pénal. Le Gouvernement éthiopien a amorcé plusieurs activités dans le domaine de la prévention primaire de l'abus de drogues.

341. La mission a examiné avec les autorités éthiopiennes les mesures de lutte contre la culture illicite et l'abus de cannabis dans le pays, ainsi que les mesures de lutte contre le trafic de drogues, notamment le trafic de transit par l'aéroport international

Convention. Le Comité a admis que la consommation excessive de khat entraîne des problèmes sociaux ainsi que certains problèmes sanitaires, et il a proposé d'entreprendre des campagnes nationales éducatives contre la consommation de cette substance dans la mesure où celle-ci pourrait avoir des conséquences indésirables (*Comité OMS d'experts de la pharmacodépendance, trente-quatrième rapport*, OMS, Série de rapports techniques, n° 942, Genève, 2006, p. 12 et 13).

d'Addis-Abeda. L'Organe encourage le Gouvernement à procéder à des études périodiques de la prévalence de l'abus et à renforcer ses capacités de traitement des toxicomanes, et l'invite à promouvoir l'usage rationnel des analgésiques opioïdes, conformément aux directives publiées par l'OMS sur ce sujet.

342. En octobre 2008, l'Organe a envoyé une mission à Maurice, qui est partie à tous les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et qui a adopté une législation complète en la matière. L'Organe encourage le Gouvernement mauricien à créer un mécanisme d'échange d'informations et de coordination, intégrant tous les organes, services et organismes s'occupant d'activités de contrôle des drogues. Concernant la contrebande de buprénorphine (Subutex©) à destination de Maurice, l'Organe invite le Gouvernement mauricien à poursuivre sa coopération avec les pays européens afin de lutter efficacement contre ce problème.

343. L'abus de drogues par injection, en particulier d'héroïne, constitue un problème à Maurice. L'Organe félicite le Gouvernement mauricien pour la vaste gamme de services de réduction de la demande offerte aux toxicomanes. Il recommande qu'un soutien psychosocial plus soutenu soit apporté aux usagers de drogues et espère que les mesures prises pour prévenir la propagation du VIH/sida n'encourageront ni ne faciliteront l'abus de drogues.

B. Amériques

Amérique centrale et Caraïbes

1. Principaux faits nouveaux

344. Le trafic de substances placées sous contrôle contenant de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine se développe en Amérique centrale. Depuis que le Mexique a renforcé sa réglementation pour prévenir le détournement de ces précurseurs, les organisations criminelles ont mis à profit le laxisme du contrôle des ventes à proximité de la frontière sud du pays pour se procurer des drogues contenant de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine et installer des laboratoires de méthamphétamine dans la sous-région.

345. La région de l'Amérique centrale et des Caraïbes reste un circuit important pour le trafic de drogues illicites en provenance de l'Amérique du Sud et à

destination de l'Amérique du Nord et de l'Europe. En dépit des efforts des autorités pour combattre ce problème, divers éléments indiquent que le trafic de drogues progresse dans certaines régions de l'Amérique centrale, ainsi qu'en République dominicaine et en Haïti. Conséquence de l'augmentation du trafic de drogues, l'abus de drogues et la criminalité sont en hausse en République dominicaine.

346. L'Organe prend note du nombre croissant d'activités régionales de coopération organisées par les gouvernements, la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) et l'ONUDC ainsi que de l'assistance accrue fournie par des pays en dehors de la région de l'Amérique centrale et des Caraïbes. Il salue la Déclaration du 18^e Sommet ibéro-américain tenu à San Salvador en octobre 2008 dans laquelle les membres de l'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture (OEI) sont convenus de renforcer le rôle de l'éducation en tant qu'instrument de développement dans la région et de favoriser la coopération technique pour lutter contre la criminalité organisée.

347. En Amérique centrale, les maras, ou gangs des rues, continuent d'être associés aux réseaux internationaux de trafic de drogues. Environ 5 000 gangs d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras opèrent au Mexique où certains d'entre eux sont désormais impliqués dans des opérations criminelles avec les organisations de trafic de drogues mexicaines. D'après les autorités mexicaines et celles de pays d'Amérique centrale, des groupes criminels organisés basés au Mexique recrutent depuis 2007 des membres de gangs d'El Salvador et du Guatemala.

348. L'accroissement des expulsions des États-Unis au cours des trois dernières années a obligé un plus grand nombre de membres de gangs à revenir dans des pays comme El Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua. 75 % des gangs d'Amérique centrale sont liés à d'autres gangs et groupes criminels aux États-Unis. Les membres de gangs expulsés tentent généralement de revenir illégalement aux États-Unis et ceux qui y parviennent consolident leurs réseaux opérationnels et les étendent à des activités telles que la contrebande de drogues, renforçant ainsi les associations criminelles internationales.

349. La corruption, le manque de ressources financières des systèmes judiciaires, la perte de